

BOURGET (LE) (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome I (1854)**

Bourget (le), village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, canton, perception et bureau de poste d'Orgelet ; paroisse d'Onoz ; à 5 km d'Onoz, 10 d'Orgelet et 25 de Lons-le-Saunier.

Bâti au fond d'une vallée, sur la rive droite de l'Ain, et entouré de toutes parts de hautes montagnes couvertes de forêts, il est limité au nord par la Tour-du-Meix, au sud par Onoz, à l'est par Maisod, dont il est séparé par l'Ain, et à l'ouest par Onoz. Bellecin, le Moulin, le Péage, Muzia et la grange du Bray font partie de la commune.

Altitude : 546 mètres.

Il est traversé par la route départementale n° 4, de Lons-le-Saunier à Genève, par les chemins vicinaux tirant à Orgelet, à Onoz, au pont de Brillat, à Bellecin, de Bellecin à Orgelet, par la rivière d'Ain et le ruisseau du Bourget qui y prend sa source.

Les maisons, mal bâties, sont construites en pierres et généralement couvertes en chaume.

La commune de Bellecin a été réunie au Bourget le 4 septembre 1822.

Population : en 1790, du Bourget, 175 habitants ; de Bellecin, 97 ; en 1846, des deux communes réunies, 252 ; en 1851, 254, dont 122 hommes et 152 femmes ; population spécifique par km carré 31 habitants ; 55 maisons, savoir : au Bourget, 27 ; à Bellecin, 18 ; au Péage, 7 ; à Bray, 1 ; au moulin, 1 ; à Muzia, 1 ; 61 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Série communale à la mairie d'Orgelet depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 2080 à 2084, 3 E 8104, 3 E 10594 à 10596 et 3 E 12979. Bellecin, rattachée au Bourget en 1822, a reçu les cotes 3 E 1868 et 1869. Tables décennales : 3 E 1283 à 1291.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 99, 5 Mi 151 et 152, 2 Mi 847, 2 Mi 1203, 2 Mi 1687, 5 Mi 16 et 5 Mi 1184.

Cadastre : exécuté en 1827 : surface territoriale 817^h 01^a, divisés en 2400 parcelles que possèdent 116 propriétaires, dont 50 forains ; surface imposable 790^h 20^a, savoir : 228^h 10^a en bois taillis, 217^h 01^a en terres labourables, 195^h 15^a en pâtures, 82^h 01^a en prés, 46^h 79^a en broussailles, 19^h 73^a en friches, 1^h 72^a en murgers, 1^h 46^a en sol des propriétés bâties, 45^a en vergers, 20^a en jardins, d'un revenu cadastral de 5220 fr. 47 cent. ; contributions directes en principal 869 fr.

Le sol, très fertile, mais mal cultivé, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des fruits, du foin, du chanvre et des fourrages artificiels. Il est parsemé de frênes vigoureux employés au charonnage et à la menuiserie.



On exporte le tiers des céréales et on importe le vin. On a tenté la culture de la vigne depuis quelques années. Les essais ont été couronnés d'une complète réussite. Il est fâcheux qu'on ne les fasse pas sur une plus grande échelle.

On élève dans la commune des mulets, des bêtes à cornes, des moutons, des cochons, des chèvres et des ânes pour le service du moulin. 60 ruches d'abeilles. L'agriculture y est en progrès.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 cent. pour cent.

On trouve sur le territoire du minerai de fer en grain dans le climat dit à la Côte-de-Fer, non exploité, des sablières, de très bonnes pierres à bâtir, de taille et à polir.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Moirans et d'Orgelet.

Il y a un moulin à 3 tournants et une scierie à bois. Les patentables sont un sabotier et 8 tourneurs. La population s'occupe à faire des sifflets, des manches de couteau et des robinets qu'ils vendent à Jeurre et à Moirans. Elle fabrique ces objets en bois de plane et en buis.

Biens communaux : Le Bourget possède une maison commune fort mal distribuée, contenant la fromagerie, dans laquelle on fabrique annuellement 4000 kg. de fromage de bonne qualité, la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 33 garçons et 30 filles ; enfin 248^h 62^a de bois, pâtures, friches, d'un revenu cadastral de 556 fr.

La section de Bellecin possède une chapelle, une fontaine publique avec lavoir et abreuvoir, et 194^h 52^a de pâtures, friches et terres, d'un revenu cadastral de 452 fr.

Bois communaux : Le Bourget a 134^h 41^a de bois, dont 3^h 67^a sont en exploitation annuelle ; Bellecin a 90^h 15^a, dont 2^h 70^a sont délivrés annuellement ; essences dominantes: chêne et hêtre.

Budget : recettes ordinaires 2.082 fr. ; dépenses ordinaires 2.082 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Le Bourget, *Burgetum*, *Borgetum*, *le Borget*, n'est cité dans aucun document antérieur au XIII^e siècle ; on doit croire cependant que son existence remonte à la plus haute antiquité. Une voie gauloise ou gallo-romaine, communiquait de Ledo (Lons-le-Saunier) à Héria (la ville d'Antre) et Condat (Saint-Claude), en traversant la rivière d'Ain au Bourget. Cette route est désignée sous le nom de *via publica* dans un titre de 1213. Tous les villages environnants figurent dans les chartes les plus anciennes qui intéressent notre province. Ainsi, on trouve le nom d'Onoz (*Hagonoscum*) dans le diplôme de Lothaire de 855 ; celui de saint Christophe, dans une donation faite en 863, à l'abbaye de Saint-Oyen, par Josserand.

Un grand chemin, un pont, un port sur une rivière d'une certaine importance, ont dû attirer des habitants au Bourget, dès les temps les plus reculés. Un climat dit *en Saint-Martin*, servit probablement de base à un temple païen ; car dans tous les lieux qui portent ce nom, on est à peu près certain de trouver des débris antiques se rattachant à une construction religieuse. L'invasion des Sarrasins, en 732, amena sans doute la ruine de ce village. Le nom de Muzia porté par une ferme qui existe encore, rappelle le souvenir du farouche Mouza, chef de ces infidèles.

L'acte le plus ancien faisant mention du Bourget, qui soit parvenu à la connaissance de M. D. Monnicr, est une donation faite en 1259, par Ponce Marraginus et Humbert son frère, de Saint-Laurent-la-Roche, à l'abbaye de Saint-Oyen, de trois écuellées de froment qu'ils avaient droit de percevoir sur les dîmes de ce village. Nous en avons retrouvé plusieurs d'une date antérieure. Ainsi, en 1213, Robert, abbé du Miroir, Girard, doyen des montagnes au diocèse de Besançon et Manassès, archiprêtre de Saint-Amour, furent choisis pour arbitres entre Aymon, prieur de Vacluse, et Jean de Monnet, seigneur de Virechatel, afin de fixer les limites qui séparaient les possessions de la Chartreuse de la communauté du Bourget. Quinze chefs de famille de ce dernier lieu donnèrent leur consentement à cette délimitation, qui fut reconnue de nouveau en 1601. En 1257, Hugues de Dramelay donna à l'abbaye de Saint-Claude, au profit du luminaire, le droit de pontonnage dans ce lieu. En 1267, Guillaume et Étienne de Vernantois cédèrent au

même monastère le droit de péage qui leur appartenait. Les chartreux de Vaucluse, possesseurs d'immenses forêts, ne pouvaient empêcher les dévastations qui s'y commettaient. Ils portèrent leurs plaintes au seigneur d'Orgelet, qui leur conféra le droit, en 1502, d'instituer des gardes charges de dresser des rapports et d'appeler les délinquants devant leur propre justice. Les habitants du Bourget consentirent volontairement à reconnaître qu'ils n'avaient point le droit de couper du bois pour leur usage dans les forêts des religieux (1338) ; une seule famille s'obstina à vouloir jouir de cette faveur, qu'elle soutenait être attachée à l'office de prévôt qui lui avait été inféodé. Enfin, en 1339, Abel du Bourget renonça à cette prétention.



Seigneurie : Ce village dépendait en toute justice, haute, moyenne et basse, de la baronnie de Virechatel. Le signe patibulaire était placé dans la contrée dite *sous les Fourches*. Le seigneur avait la banalité du four, du moulin, des forêts. On lui devait le guet et garde, l'impôt des quatre cas, la réparation de son château, des cens en nature et en argent, l'ost, la chevauchée, les langues de bœufs et de vaches, des corvées, les droits de lods, etc. Les habitants furent affranchis de la main-morte au XIII^e siècle et obtinrent le droit de pêcher dans la rivière d'Ain.

Seigneurie de Bellecin : Le village de Bellecin, *Bellusins* dépendait dans l'origine en toute justice de la baronnie d'Orgelet. Le 5 mai 1595, Philippe II, roi d'Espagne, seigneur d'Orgelet, par suite de la confiscation des domaines du partage d'Auxerre et de Châtelbelin, échangea ce fief avec Jean Froissard de Broissia, contre sept quartiers de muire, appartenant à ce dernier dans les salines de Salins. Le 7 février 1619, Claudine de Blanchot, dame de Broissia, Claude Froissard, prieur de Fay et de Laval et Jean-Simon Froissard de Broissia, reconnurent tenir en fief des archiducs comtes de Bourgogne et seigneurs d'Orgelet, la terre de Bellecin. Par lettres-patentes du mois de décembre 1697, Louis XIV érigea en marquisat, en faveur de Jean-Baptiste Froissard de Broissia, les seigneuries de Châtenois, Bellecin, Rantchaux, Bretenières et autres, à charge de tenir le tout de lui en foi et hommage, sans changement de ressort ni de mouvance. Le 22 novembre 1712, les héritiers du marquis de Broissia, chevalier d'honneur au parlement de Besançon, vendirent Bellecin à Claude-François-Joseph Rémond, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France, lieutenant de la grande judicature de Saint-Claude, qui le revendit, le 5 janvier 1728, à Emmanuel-Dominique-Gabriel-François du Saix, seigneur d'Onoz et Charchilla. La postérité de ce dernier l'a possédé jusqu'à la suppression de la féodalité.

Droits seigneuriaux : ils consistaient en justice haute, moyenne et basse, maison, chapelle, cens, rentes, banalité de la rivière d'Ain, redevances, tailles, prestations, corvées, poules, droit d'établir un bateau sur l'Ain, de lods, de retenue, de chasse et de pêche. Les seigneurs expliquaient dans toutes leurs reprises de fief qu'ils n'étaient tenus à aucun service militaire, en ayant été dispensés par l'échange consenti en 1595, par le roi d'Espagne.

Château : Le château de Bellecin, construit au XVII^e siècle, n'offrait rien de féodal. C'était une simple maison de résidence, dans laquelle le seigneur venait percevoir ses redevances et faire rendre la justice. Il n'existe plus.

Chapelle : La chapelle seigneuriale était à côté du château, et dédiée à saint Joseph. Elle se compose d'un porche en charpente et d'une nef surmontée d'un campanile. La nef date du XVII^e siècle ; le porche de 1829, et le campanile de 1845. Le curé vient y dire quatre messes basses chaque année, des jours non fériés.

Paroisse : Le Bourget dépendait autrefois de la paroisse de Maisod, l'une des plus anciennes de la province, et Bellecin de celle de Saint-Christophe.

Fête patronale : la Nativité de Notre-Dame, dont la fête se célèbre le 8 septembre.

Port et péage du Bourget : La rivière d'Ain servait de limite à l'ouest aux possessions de l'abbaye de Saint-Claude. L'abbé de ce monastère prétendait que sa qualité de souverain lui assurait la propriété exclusive de cette rivière et qu'à lui seul appartenait le droit d'y établir des ponts ou des bacs et d'en



percevoir le péage. Les seigneurs de Virechalel soutenaient de leur côté qu'ils avaient moitié de cette rivière, en suivant le fil de l'eau depuis le pont de Poitte jusqu'au Bourget. L'abbé Hugues se permit, au commencement du XIV^e siècle, de construire sur le territoire de la Tour-du-Meix, un pont qui fut appelé *Pont-de-la-Pile* ou *Entre-deux-Roches*. La préférence que les voyageurs accordaient à ce pont en abandonnant le bac du Bourget, irrita le seigneur de Virechatel. Il déclara une guerre ouverte à l'abbé Hugues. Un homme du Bourget fut tué dans une de ces luttes. Les parties belligérantes résolurent de mettre un terme à des discussions qui avaient des suites si funestes. Elles soumirent leur différend à des arbitres.

Le sire de Maisod prétendait avoir le droit de passer sur le bac sans payer le péage. Après de longs débats, ses prétentions furent repoussées. (XVI^e et XVII^e siècles.)

Les chartreux de Vaucluse avaient reçu, au XIII^e siècle, l'autorisation d'établir un bateau sur la rivière pour leur usage et pour celui de leurs domestiques. Ils se permirent plus tard de passer et de repasser tous ceux qui se présentaient. Ils furent poursuivis et condamnés en 1725.

L'abbé d'Estrées, fatigué des dépenses continuelles que lui occasionnait l'entretien des bacs, céda à son chapitre les différents péages qui lui appartenaient. Cet abandon fut confirmé par l'abbé de Clermont, le 20 septembre 1748. Le 21 juillet 1749, le conseil d'Etat fixa le tarif suivant pour la perception des droits : il était dû, pour une personne à pied, 6 deniers tournois ; pour une personne à cheval, 1 sol 6 deniers ; par chariot attelé d'un cheval, d'un mulet ou de deux bœufs, 2 sols 6 deniers ; par litière, chaise, carrosse, coche, chariot attelé de deux chevaux, bœufs ou mulets, 5 sols ; par douzaine de porcs, chèvres, moutons, 1 sol par bœuf ou vache, 6 deniers.

Les habitants du Bourget, hommes, femmes et enfants, avaient droit de passer et repasser la rivière en payant chaque année trois engrognes par ménage et un blanc au fermier du péage, à charge de fournir moitié de la natte lorsqu'il se faisait un bac neuf, et d'accourir porter du secours en cas d'alarme, sous peine de l'amende de sept sols. Les seigneurs de Virechatel embarquaient tous leurs bois pour Lyon au port du Bourget.

En 1845, le roi Louis-Philippe autorisa la construction d'un pont en fil de fer pour remplacer le bac. Ce pont, qui relie le hameau du Péage à celui de Brillat, commune de Maisod, a 5^m de largeur, et est suspendu sur une longueur de 60 mètres.

Bac de Bellecin : Bellecin est aussi ancien que le Bourget. En 1260, le curé de Crilla renonça, en faveur de celui de Saint-Christophe, à tous les droits qu'il avait sur les habitants de ce village. En 1267, Aymon de la Tour-du-Meix donna à l'abbaye de Saint-Claude la cime de Bellecin. Le 21 juin 1621, les archiducs Albert et Claire-Eugénie autorisèrent Claudine Blanchot, dame de Broissia, à établir un bac à Bellecin et à percevoir un droit de péage. Le 21 octobre 1758, Louis XV maintint M. du Saix d'Arnans dans ce droit, et lui permit de percevoir un sol par chariot et six deniers tournois par personne.

Évènements divers : Le château de Virechatel, séjour de l'illustre chef de partisans francs-comtois, connu sous le nom de baron d'Arnans, a joué un rôle important dans notre histoire au XVII^e siècle. Le marquis de Villeroy s'étant emparé de cette forteresse, le 23 août 1639, fit piller et brûler le Bourget. La destruction fut si complète, qu'il serait impossible de distinguer aujourd'hui si ce village fut fortifié, ainsi que son nom semble l'indiquer. Ce qui le ferait présumer, c'est qu'un climat porte le nom de *Sur-les-murs* et deux autres ceux de *Dessus-la-Ville* et de *Champs-de-la-Ville*. On sait qu'en général les bourgs étaient divisés en deux parties, dont l'une était close de murs et l'autre découverte qu'on appelait la Ville.

Sur la fin du dernier siècle, le sieur Bavoux, percepteur, fut assassinée par des voleurs dans le bois de Crance. Son corps, caché sous un murger dans la contrée de Muzia, fut retrouvé trois jours après par son chien. La somme importante dont ce comptable était porteur fut volée. Une croix plantée sur le théâtre du crime en perpétue le souvenir.